Image not found or type unknown

Plus value immobilière

Par **YULEK**, le **04/09/2020** à **15:25**

Bonjour à tous

nous allons mettre en vente une maison que nous avions rénovée puis louée de 2013 à aujourd hui.
Au regard de l état intial de la maison et des travaux réalisés la valeur a doublé.

Je comprends qu'a la vente la plus value immobilière sera calculée sur la base de la valeur d achat : peut on faire re évaluer la maison et par qui?

concernant le montant issu de la vente il servira à 100% à un remboursement partiel de notre prêt immo pour la résidence principale : dans ce cas y a t il quand même plus value?

merci pour vos réponses je ne sais pas si je suis très clair

cordialement

Par **FRAN***, le **30/09/2020** à **15:33**

Bonjour ,

Je ne comprends pas . La valeur est celle indiquée à l'acte d'acquisition et les travaux sont évalués forfaitairement à 15 % de cette valeur comme les frais d'acquistion 7,5 %

Par **Visiteur**, le **30/09/2020** à **17:04**

Bonjour
La plus value sera calculée sur le prix + frais d'acquisition + **travaux réels ou 15%**, par rapport au prix de vente net.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés